

## CAMEROUN

### *Résumé du Profil de projet d'investissement bancable – Volume II de IV*

#### *Appui au développement de la production de maïs*

**Coût estimé:** 30,87 million de \$EU

**Durée du projet:** 5 ans

**Introduction.** Ce projet vise à l'amélioration des performances de la filière maïs dont la demande intérieure et extérieure est en forte croissance ces dernières années. Il couvre huit provinces du pays : Est, Centre, Sud, Ouest, Nord-ouest, Sud-ouest, Littoral et Extrême nord. Le projet cadre parfaitement avec la politique générale du gouvernement qui, pour maintenir une croissance forte, durable et équitable du secteur rural, axe ses efforts sur: (i) la réduction de la pauvreté; (ii) la satisfaction d'une demande alimentaire nationale en forte expansion; (iii) l'intégration dans les marchés internationaux et sous-régionaux; et (iv) la pérennité des performances du secteur à long terme.

**Objectifs.** D'une durée de cinq ans, le projet a pour objectif de contribuer à l'approvisionnement satisfaisant et régulier du marché intérieur et sous-régional de maïs, à travers notamment une meilleure organisation des acteurs de la filière et une amélioration significative de la compétitivité sectorielle. De manière spécifique, le projet vise à: (i) mettre sur pied une interprofession du maïs qui assurera la gestion de la filière à partir de la cinquième année; (ii) développer des activités groupées de production (approvisionnement en intrants, stockage, commercialisation, négociation); (iii) développer des activités groupées de commercialisation (stockage, commercialisation, négociation) visant à réduire les pertes après récolte, réduire la fluctuation saisonnière des prix et accroître l'accessibilité et la compétitivité des produits.

**Composantes.** La mise en œuvre, la gestion, le suivi et l'évaluation du projet se feront de façon participative et contractuelle. Le projet comprendra quatre composantes:

- *Organisation des acteurs de la filière*
- *Appui à la production*
- *Appui à la commercialisation*
- *Coordination du projet*

**Mise en œuvre.** Le maître d'ouvrage du projet relèvera du MINAGRI. Une Unité de coordination du projet, placée sous la tutelle du MINAGRI, assurera la coordination des activités et la gestion adéquate des ressources du projet et veillera à la réalisation des objectifs fixés. L'exécution proprement dite des activités sera confiée à des prestataires de services, aux organisations professionnelles ou à des opérateurs privés. L'organisation interprofessionnelle est appelée, en cinquième année du projet à prendre la relève de l'Unité de coordination pour gérer et coordonner les actions nécessaires à la bonne marche et la pérennité de la filière.